

Réservation de repas

Où paramétrer les heures de réservations ?

Elles correspondent aux heures d'ouvertures et de clôtures pour le service sélectionné.

Les heures de réservation se configurent dans la commande **Administration / Terminaux / Services**.



Réservation bornes (badgeuses simples) :

Le texte à droite interprète les plages de réservation en fonction des horaires saisis dans l'onglet « **Général** » .

Remarque : L'heure doit prendre en compte l'heure de passage du personnel de restauration qui mange généralement avant.

Réservation kiosk (multiborne et GecEnLigne) :

Pour chaque jour de la semaine et pour chaque service, il faut renseigner la plage autorisée de réservation.

L'heure de fin de la réservation doit être inférieure à l'heure du début de service.

Annulation kiosk (multiborne et GecEnLigne) :

Si l'annulation de réservation est autorisée, il faut renseigner les plages d'annulation (elles peuvent être différente des plages de réservations).

Référence ID de l'article : #1049

Auteur : Olivier

Dernière mise à jour : 2023-02-16 11:50